

TECNOLOGÍAS Y SERVICIOS AGRARIOS, S.A., S.M.E. SP

TEC0005069	06/12/2018
------------	------------

Id. Appel d'offre Date

NINA 41809194223621X CIF: 084131854R

Chers messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir nous transmettre **votre meilleure offre** dont l'objet et les conditions sont décrits ci-dessous.

L'offre devra être présentée **dûment signée selon le modèle joint**, auquel vous pourrez joindre les pages nécessaires, **avant le 20 décembre 2018 à 12 h, dans DEUX enveloppes fermés et identifiés avec les lettres « A » et « B »**, en suivant les conseils de cette passation de marchés, avec la référence **TEC0005061** à l'adresse suivante :

**TECNOLOGÍAS Y SERVICIOS AGRARIOS, S.A., S.M.E.
S.P.(TRAGSATEC - MALI)
At. Enrique Lardiés Gracia
Référence: TEC0005069 ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA
RÉDACTION DE PROJETS DE CONSTRUCTION DE NEUF MAGASINS
DE STOCKAGE ET TROIS CENTRES DE TRANSFORMATION
Adresse: Rue 260 Immeuble Fondation pour L'Enfance.
Hamdallaye ACI 2000.
BAMAKO. MALÍ.**

Pour toute question, veuillez-vous adresser à Enrique Lardiés Gracia, Tfno. +223 93569388, E-mail: llardies@tragsa.es ou Mahamadou Traoré Tf. (+223) 66743174 mtraore.ext@tragsa.es

OBJET ET CONDITIONS

ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA RÉDACTION DE PROJETS DE CONSTRUCTION DE NEUF MAGASINS DE STOCKAGE ET TROIS CENTRES DE TRANSFORMATION POUR LE « PROJET D'APPUI À LA FILIÈRE DE L'ANACARDE AU MALÍ » (PAFAM) (Code 3261163).

1.- OBJET DU CONTRAT

Le présent document a pour objet la passation d'un marché, pour le compte de la société Tecnologías y Servicios Agrarios, S.A., S.M.E., M.P., Succursale du Mali (ci-après TRAGSATEC) pour la rédaction des projets constructifs de 9 magasins et 3 unités de transformation dans les Régions de Koulikoro et Sikasso.

L'adjudication du marché, son contenu et ses effets, seront régis par le présent document, conformément aux dispositions en vigueur ainsi que la Loi sur les Marchés Publics du Royaume d'Espagne, du 9 de novembre de 2017 (ci-après, LCSP).

La présentation de l'offre implique l'acceptation des conditions prévues par TRAGSATEC, ainsi que leur parfaite, totale et absolue compréhension.

L'offre sera rédigée en FRANÇAIS.

2.- DESCRIPTION DE L'OBJET DU CONTRAT

Contrat d'un service pour la rédaction de projets, et calcule structurel pour la construction de 9 magasins et 3 unités de transformation dans les Régions de Koulikoro et Sikasso (Mali), conformément à la normative malienne en vigueur.

Concrètement, on fait l'appel à un cabinet d'ingénierie ou architecture avec les aptitudes nécessaires pour la définition, calcule structural, unités à exécuter, mesures desdites unités, et légalisation des projets de construction de 9 magasins et 3 unités de transformation dans les Régions de Koulikoro et Sikasso.

2.1. Caractéristiques

2.1.1. Objectifs spécifiques

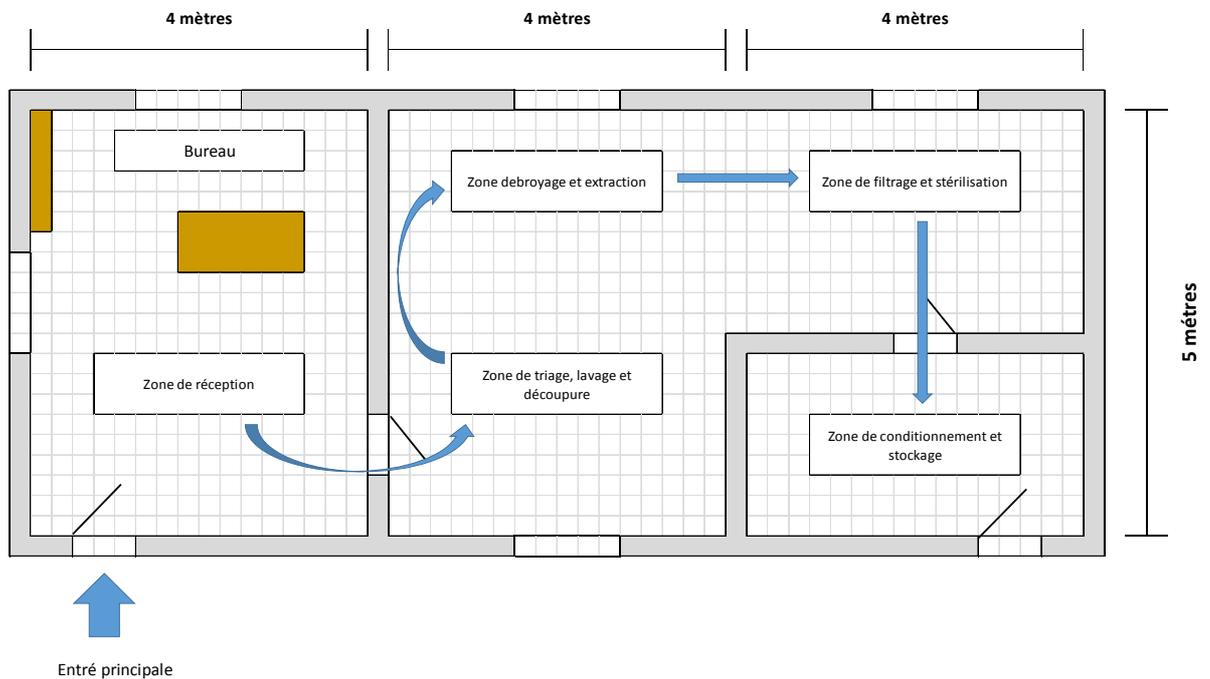
L'assistance technique à prêter couvre les études architecturale et technique des projets de construction de 9 magasins de stockage et 3 centres de transformation sis dans douze communes du MALI pour le compte du Projet D'appui à la Filière Anacarde Au Mali (PAFAM).

La situation des bâtiments est tel qui suit :

Magasin			Centre transformation		
	Commune	Cercle		Commune	Cercle
1	Fourou	Kadiolo	1	Siby	Kati
2	Kadiolo	Kadiolo	2	Baya	Yanfoila
3	Dioumanténé	Kadiolo	3	Farakala	Sikasso
4	N'Golondiena	Kolondieba			
5	Tiemala-Banimonotie	Bougouni			
6	Bladie-Tiemala	Bougouni			
7	Faragouaran	Bougouni			
8	Niena	Sikasso			
9	Kaladougou	Dioila			

Concrètement, il s'agit de deux types de constructions :

- 9 magasins de 100 m². Les magasins seront composés d'une superficie de stockage de 80-85 m² et un petit bureau séparé de 15-20 m². La hauteur libre de l'aire de stockage doit être de 3 m. Le magasin aura aussi une aire de séchage (plate-forme en béton de 70 m² ombragé artificiellement avec un toit), et des latrines. Il n'y aura pas besoin de l'eau ni d'électricité (alors non plus les calculs et les plans associés à ces installations).
- 3 unités de transformation de 70 m² de superficie, avec deux annexes. L'une sera la définition des latrines, et l'autre la définition d'une paillote de 16 m² pour le repos des enfants durant le travail des femmes dans l'unité avec une distribution selon le croquis ci-dessous :



Les unités de transformation auront besoin d'électricité et installation d'eau courante. Il est prévu la réalisation de sondages là où il soit nécessaire (sondages hors de ce budget).

Le but finale de l'assistance technique sera fournir des documents techniques nécessaires pour la construction de ces infrastructures et leur légalisation.

2.1.2. Contenu des projets

Le contenu minimum du projet envisagera tous les documents de la normative technique en vigueur au Mali. On fournira les éléments suivants :

METHODOLOGIE DE TRAVAIL

PRECISER LA DUREE DE LA MISSION

RAPPORT

- Livrable de la visite des sites
- Livrable de l'étude de sol ;
- Livrable de l'étude topographique ;
- Rapport descriptive :
 - Information préalable ;
 - Description du projet ;
 - Caractéristiques du bâtiment.
- Rapport constructive :
 - Fondations ;

- Système structurel ;
- Système de fermeture ;
- Système de compartiment ;
- Finitions ;
- Installations ;
- Équipements.
- Accomplissement de normative urbanistique et environnemental.

CAHIER DES CHARGES

- Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- Dispositions normatives ;
- Norme utilisée Eurocode 1,2,3 et 4;

ANNEXES

- Avoir une licence officielle valide d'un logiciel de calcul de structure ;
- Actions à considérer (poids, vent, sismiques) : Eurocode 1 ;
- Annexe de calculs ;
- Règlements de calcul des structures en béton armé : Eurocode 2 ;
- Règlements de calcul des structures en charpente métallique : Eurocode 3 ;
- Règlements de calcul des structures mixtes (béton armé + charpente métallique) : Eurocode 4 ;
- Annexe environnemental.

LIVRABLES

- Note descriptive du projet ;
- Plans Architecturaux :
 - Plan de masse 1 /1000 ;
 - Plans cotés échelle 1/50 ;
 - Plans meublés échelle 1/50 ;
 - Elévations échelle 1/50 ;
 - Façades échelle 1/50 ;
 - Coupes échelle 1/50 ;
 - Détails multiples 1/5 ;
 - Câlpinage faux plafond échelle 1/50 ;
 - Câlpinage carreaux échelle 1/50 ;
 - Cahier des menuiseries.

- Cahier des équipements de plomberie ;
- Cahier des équipement d'électricité ;
- Devis Descriptifs :
 - Devis Descriptif Terrassement généraux- VRD- Clôture ;
 - Devis Descriptif Gros-œuvre + Enduits+ Peinture+ Divers ;
 - Devis Descriptif Menuiserie Bois ;
 - Devis Descriptif Menuiserie Aluminium ;
 - Devis Descriptif Menuiserie Métallique ;
 - Devis Descriptif Charpente métallique ;
 - Devis Descriptif Etanchéité ;
 - Devis Descriptif Electricité ;
 - Devis Descriptif Plomberie ;
 - Devis Descriptif Climatisation/ Ventilation.
- Plans Techniques globales :
- Calcul de structure :
 - Plans de coffrage des fondations ;
 - Plans de coffrage des niveaux ;
 - Plans de ferrailage des niveaux ;
 - Détails des fondations :
 - Semelles isolées ;
 - Semelles filantes ;
 - Radiers.
 - Détails des poteaux ;
 - Détails des longrines ;
 - Détails des poutres ;
 - Détails des nervures ;
 - Détails des dalles pleines ;
 - Charpente métallique :
 - Détails de tous les profilés métalliques ;
 - Détails des assemblages poteaux en acier/ support en béton ;
 - Détails des assemblages poteaux-traverses ;
 - Détails des assemblages traverses-traverses ;
 - Détails des assemblages des contreventements ;
 - Détails des assemblages des traverses- pannes ;

- Détails des plaques de fixation ;
- Détails des scellements ;
- Caractéristiques des systèmes d'assemblages (boulonnage, rivetage et soudure)
 - Plans d'électricité ;
 - Plans de plomberie ;
 - Plans de climatisation et de ventilation.

Avant le démarrage du travail, un planing (programme) de visites sur terrain sera proposé pour la validation de TRAGSATEC.

Au cours de l'élaboration de l'étude, des réunions seront régulièrement organisées avec TRAGSATEC et l'UGP (Unité de Gestion du Projet) pour analyser l'avance et les résultats intermédiaires obtenus.

Le prestataire pourra s'appuyer sur les équipes de travail que TRAGSATEC dispose sur le terrain (animateurs) pour obtenir les contacts et l'information que soit nécessaire.

2.1.3. Durée des travaux.

La durée de l'assistance technique sera de 45 jours.

3.- BUDGET

Le budget de base Disponible pour la réalisation du présent appel d'offres est de TRENTE MILLE SIX CENTS EUROS (30.600 €) ou son équivalent de VINGT MILLIONS SOIXANTE DOUZE MILLE DEUX CENTS QUATRE-VINGT QUATRE F CFA (**20.072.284 F CFA**) hors taxes, conformément au tableau ci-après où sont indiqués les unités qui devront être fournies et leur prix unitaire :

TABLEAU DES UNITÉS ET DES PRIX			
Nombre d'unités	Description	Prix unitaire (FCFA)	Montant Total (FCFA)
9	Projet constructif de magasin de 100 m ² , composé d'une superficie de stockage de 80-85 m ² et un petit bureau séparé de 15-20 m ² . Inclus annexe de latrines et annexe d'aire de séchage.	1.672.690,33	15.054.213
3	Projet constructif d'unité de transformation de 70 m ² de superficie, Inclus annexe de latrines, inclus. annexe paillote pour les enfants	1.672.690,33	5.018.071
BUDGET DE BASE DE L'APPEL D'OFFRE (hors taxes)			20.072.284

Les offres dépassant le budget maximum de l'appel d'offres ne seront pas admises.

Le budget proposé sera indiqué en chiffres et en lettres, et en cas de divergence entre la valeur en chiffres et celle en lettres, c'est la valeur en toutes lettres qui prévaudra. En cas d'erreur de calcul du montant total de l'offre, nous prendrons en compte les prix unitaires proposés.

Les prix proposés dans l'offre doivent prendre en compte les taxes et toutes les autres charges sur l'activité selon la législation Malienne.

Il sera entendu comme étant reflétés dans les prix unitaires toutes les dépenses, accessoires ou complémentaires, nécessaires pour l'exécution correcte des travaux précités conformément à ce qui a été établi dans le présent cahier de charges, y compris les dépenses correspondantes à l'envoi des documents.

La valeur estimée du contrat sera 20.072.284 FCFA, sans prévoir aucune modification au présent appel d'offre ni aucun montant ayant pour cause une prorogation du contrat.

4. DISPOSITIONS RELATIVES A LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES :

4.1 Informations générales

La présentation de la proposition correspondante impliquera l'acceptation sans réserve, de toutes les clauses du présent cahier des charges, sans exceptions, ainsi que la parfaite maîtrise et compréhension de celles-ci.

Les soumissionnaires ne pourront pas soumettre plus d'une proposition. De même, il ne sera approuvé aucune proposition liée à un tiers si celle-ci a été soumise individuellement ou si elle représente plus d'un groupe de sociétés. La violation de ces règles entraînera le rejet de toutes les propositions souscrites par ceux-ci.

Tous les participants devront indiquer, au moment de la présentation de leurs propositions, une adresse, un courrier électronique et/ou téléphone de contact et, le cas échéant, la

personne de contact, pour la communication et les relations qui, en général, découlent de la procédure ou qui, d'une façon ou d'une autre, peuvent affecter le candidat.

4.2 Présentation des offres

Les offres devront être présentées dans deux enveloppes séparés (enveloppe A et enveloppe B).

Les participants incluront les exigences minimales pour se présenter au présent appel d'offre dans l'enveloppe A et les critères d'évaluation en application des formules dans l'enveloppe B. Les enveloppes seront fermées et cachetées et indiqueront la référence TEC0005069. Elles seront adressées à l'attention de Enrique Lardiés Gracia, Rue 260 Immeuble Foundation pour l'Enfance, ACI 2000 Bamako (Mali) au plus tard le 20 décembre de 2018 à 12 :00 heures précises.

Les offres doivent contenir l'original de la proposition technique ainsi que l'original de la proposition financière. Les offres qui ne répondent pas à ces critères seront exclues.

L'évaluation des documents de l'enveloppe A décidera les entreprises exclues et admises à la passation de marchés. L'exclusion des soumissionnaires se fera avant l'ouverture de l'enveloppe B.

La proposition financière doit être détaillée conformément à l'Annexe I. Les propositions doivent être signées par le représentant légal désigné.

Une offre pourra être rejetée également pour les causes suivantes :

- soumission non signée par le représentant légal désigné ;
- si l'offre est déposée après la date limite de dépôt des dossiers ;
- si l'offre présente des prix incomplets du Détail Estimatif ;
- si le soumissionnaire remet plusieurs offres sous le même nom ou des noms différents ;
- s'il existe une preuve de collusion entre soumissionnaires ;
- si l'offre ne satisfait pas les conditions requises.

En cas d'erreur de calcul du montant total de l'offre, nous prendrons en compte les prix unitaires proposés.

Outre l'offre sur papier, le concurrent pourra remettre une copie complète de l'offre en format électronique. S'il existe une divergence entre la copie sur papier et le format électronique, la copie sur papier prévaudra.

Une fois que la soumission est déposée, elle ne peut en aucun cas être retirée et en aucun cas les documents présentés dans l'offre ne peuvent être réclamés qu'elle soit sélectionnée ou non.

4.3 Document et exigences à joindre en matière de qualifications (ENVELOPPE A) :

- Photocopie de la Carte nationale d'identité du représentant légal de l'entreprise de consultation, signataire de l'offre.
- Le cas échéant, acte de procuration du représentant de l'entreprise de consultation qui signe l'offre.
- Document d'identification de la société.
- Dans le cas d'unions d'entreprises, les candidats joindront à l'offre les documents prouvant la constitution de l'union ou le document attestant de l'engagement à former cette union. Ces documents seront signés par les représentants légaux de chacune des sociétés qui en feront partie conformément à la législation en vigueur sans que, une fois l'offre présentée, la constitution et la communication formelle de la personne représentant le groupe ne puissent être modifiées.
- Certificat du INPS (Institut National de la Prévoyance Sociale), qui atteste que l'offrant est à jour par rapport à ses obligations envers la Sécurité sociale.
- Fournir les états financiers certifiés des trois (03) derniers exercices ; Un des états financiers devra rapporter un chiffre d'affaire d'au moins 29.518.064,71 FCFA (45.000€).
- Déclaration responsable signée par le soumissionnaire ou son représentant légal, attestant que pour l'exécution du contrat dispose du personnel technique qui suit : 1 Architecte agréé à l'Ordre National des Architectes du Mali, disposant d'une expérience reconnue de 5 ans à son actif.
- Contenu minimum de la documentation technique, même les hypothèses de calcul à utiliser ainsi que la description détaillée de la normative à considérer.
- Annexes II, III, et IV dûment remplis.

4.4 Validité de l'offre

L'offre sera valide pour une période de 2 mois, à compter de sa date de présentation, les soumissionnaires acceptent de même que dans le cas où se présenteront des offres anormalement en dessous de la logique des prix, ce délai augmentera en 15 jours ouvrables qui seront ajoutés à cette période.

5. ENVELOPPE B : CRITERES D'EVALUATION DE L'OFFRE FINANCIERE

Après l'acte d'ouverture des offres et l'exclusion des soumissionnaires qui ne répondent pas aux exigences minimales de solvabilité, de capacité et de qualification requises dans ces spécifications, TRAGSATEC réalisera les analyses et évaluations nécessaires permettant de sélectionner le soumissionnaire dont l'offre est jugée la plus appropriée, en tenant compte des critères suivant :

Les offres financières seront évaluées, selon les règles suivantes :

Amélioration du prix (85 %) : quatre-vingts cinq (85) points seront attribués au soumissionnaire dont la proposition financière sera la moins élevée, les autres seront évaluées conformément à la formule :

$$P_x = P_{\max} - 100 \left[\frac{O_x - O_{mb}}{O_{mb}} \right]$$

Où :

- « **P_x** » la ponctuation du soumissionnaire,
- « **P_{max}** » la ponctuation maximal
- « **O_x** » le montant de l'offre à évaluer, et
- « **O_{mb}** » le montant de l'offre la plus économique.

Proposition technique (15 %) :

On estimera la proposition technique jusqu'à un plafond de 15 points.

- **Personnel supplémentaire** qui fait partie de l'équipe technique de travail, sur le minimum exigé d'un Architecte membre de **l'Ordre Nationale des Architectes** du Mali.

DIPLÔME ATTESTÉ	VALORATION
2 Architectes ou plus	3
Ingénieur de Calcule ou plus	2
Topographe	1
Géologue	1
Technique d'installations	1

- **Amélioration sur le délai**, établi à 45 jours. Maximum 7 points, à estimer comme suit : sans réduction, 0 points ; une semaine de réduction 3,5 points ; deux semaines de réduction du délai, 7 points.

Si une offre est considérée comme étant disproportionnée ou anormale, l'offrant devra prouver la structure des coûts lui permettant de réaliser la réduction des prix présentées, de sorte que dans le délai maximum de 10 jours à compter de la date de notification, il puisse justifier l'offre présentée et préciser les conditions de cette dernière, notamment, en ce qui concerne les économies permettant l'exécution du contrat, les solutions techniques adoptées et les conditions favorables dont il dispose pour réaliser les travaux. Dans cette procédure, il sera demandé le conseil technique d'un service compétent.

S'il n'y a qu'une offre on ne considérera comme anormale.

Avant l'attribution, TRAGSATEC pourra exiger aux soumissionnaires, à propos de leur offre, les éclaircissements et les informations supplémentaires jugés nécessaires afin de prendre sa décision. TRAGSATEC aura la capacité d'attribuer le marché à la proposition ou aux propositions les plus avantageuses, conformément aux critères établis ou de déclarer l'appel

d'offres infructueux.

Dans tous les cas, quel que soit l'avis d'attribution à l'adjudicataire, celui-ci ne profitera d'aucun droit financier avant que le contrat correspondant n'ait été formalisé.

6. PASSATION DU CONTRAT :

6.1 Documents requis pour la signature du contrat

Mis à part la documentation exigée avec la proposition financière, l'adjudicataire devra fournir, dans le cas où il ne l'aurait pas fait au moment de la présentation de l'offre, les documents suivants :

- a) N.I.N.A. de l'adjudicataire.
- b) Accord de constitution du groupement d'intérêt économique légalement établi par les adjudicataires ayant présenté leur offre sous cette modalité.
- c) Certificat de la Caisse de sécurité sociale ou l'IPRES accréditant que l'adjudicataire est à jour par rapport à ses obligations envers la Sécurité sociale.
- d) Les pouvoirs du signataire du contrat dans le cas où celui-ci serait une personne différente de celle qui signa l'appel d'offre.
- e) Le soumissionnaire devra présenter une garantie ou caution d'un montant égal à cinq pour cent (5%) de la valeur totale du contrat suivant le modèle inclus à l'annexe IV.
- f) Tout autre document jugé nécessaire pour assurer la passation du contrat, conformément à la législation du pays concerné.

Cette documentation devra être présentée dans un délai maximum de sept (7) jours ouvrables après la communication de l'attribution. La passation du marché sera réalisée dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de notification d'attribution et de réception de la documentation et à travers d'un document privé ou écriture publique, si ainsi le demande l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, les charges relatives à la formalisation et à l'enregistrement du contrat seront à la charge de l'adjudicataire.

Le marché sera passé au Mali.

Une copie de ce cahier des charges, signée par l'adjudicataire, fera partie des documents qui formaliseront le contrat.

7. RESPECT DU CONTRAT

L'adjudicataire s'engage expressément à se conformer aux exigences de la législation actuelle concernant l'objet de son activité et du marché; en particulier celles imposées par la législation du travail au Mali et celles concernant la prévention des risques professionnels, la sécurité et l'hygiène au travail, ainsi que le respect des exigences environnementales, techniques, qualitatives et quantitatives, requises par TRAGSATEC et qui seront décrites dans le contrat, en tenant compte des dispositions du présent document et de l'offre de l'adjudicataire. Pour prouver le respect de ces obligations, TRAGSATEC pourra exiger que l'adjudicataire présente les documents qu'il jugera nécessaires à cette fin.

L'adjudicataire gardera le dû secret professionnel sur le travail exécuté ou fourniture livrée, étant interdit de l'utiliser en bénéfice propre ou d'un tiers, par conséquent, TRAGSATEC se réserve la propriété exclusive de ce dernier.

L'adjudicataire devra faire état périodiquement et à tout moment de la marche et de la réalisation des travaux aux personnes que TRAGSATEC indiquera à cette fin.

À la finalisation du contrat, un procès-verbal de clôture attestera le bon fin des travaux.

L'adjudicataire devra être au courant du paiement des impôts grevant l'exercice de son activité professionnelle, notamment, de l'impôt des activités économiques.

Le respect du contrat sera vérifié aux lieux désignés par les responsables de TRAGSATEC, conformément aux indications de ces derniers.

La garantie sera valable 3 ans à compter de la date de réception des véhicules et couvrira le montant payé par Tragsatec pour le produit acheté.

8. DELAIS D'EXECUTION ET PENALITES

Le délai de livraison aura une durée maximale de quarante-cinq (45) jours à partir de la date de formalisation du contrat. Si l'adjudicataire, pour des raisons qui lui sont imputables, serait

en retard par rapport au(x) délai(s) indiqué(s) et convenu(s) par celui-ci dans le contrat afférent, TRAGSATEC pourra choisir entre résilier le contrat ou imposer des pénalités sur le montant du contrat équivalent à 0,5% du montant total de l'offre pour chaque jour de retard sur la base des travaux détaillés selon le délai d'exécution, sans nécessité d'en faire la demande préalable à l'adjudicataire. Le paiement des pénalités n'exclura pas les indemnités pour dommages auxquelles TRAGSATEC pourrait avoir droit.

Le montant maximum des pénalités est plafonnée à : 10% du montant du marché.

9. GARANTIE FINALE :

En raison de garantir la ponctuelle et l'exécution correcte du contrat, le soumissionnaire qui ait présenté la meilleure offre devra constituer, dans les sept jours ouvrables suivants la notification de l'attribution du contrat et préalablement à la signature du contrat, une garantie définitive d'un montant égal à cinq pour cent (5%) de la valeur totale du contrat. Cette quantité pourra augmenter à un 10% si l'offre aurait été réputé anormale.

La garantie pourra se constituer comme suit :

- a) En métallique, par virement bancaire au compte ML13 ML08 9017 0000 1226 7000 2347 ouverte au Mali au nom de TECNOLOGÍAS Y SERVICIOS AGRARIOS, S.A., S.M.E., M.P. (TRAGSATEC).
- b) A travers d'une garantie bancaire prêtée par un établissement financier autorisé pour opérer en Espagne, selon le modèle de garantie qui s'inclue en Annexe IV.

Cette garantie finale répondra :

- De l'obligation de formaliser le contrat dans les délais établis.
- De la correcte exécution des prestations, en incluant les améliorations offertes par le soumissionnaire et accepté par l'organisme contractant, des dépenses pour retard et des dommages et intérêts causés à l'autorité contractante à cause de l'exécution de contrat ou par son non-respect, si la finalisation anticipée du contrat n'est pas adoptée.
- De la saisie qui puisse se décréter en cas de finalisation anticipée du contrat.
- De l'existence de vices ou défauts des biens construits ou fournis ou des services prêtés pendant le délai de garantie établie par le contrat.

Si les pénalisations se font effectives sur la garantie, il faudra la remettre ou l'augmenter dans la quantité correspondante pour maintenir le pourcentage établis dans le présent cahier de charges, dans un délai de quinze jours à partir de l'exécution sur la garantie, en cas contraire nous serions devant une cause de résiliation du contrat.

10. FACTURATION ET PAIEMENT

L'ADJUDICATAIRE délivrera une (1) facture avec la livraison des projets complets qui se soient produit. Dans la facture, sont indiquées le numéro de projet, numéro de contrat, les unités de production, la quantité et le montant de chacune d'entre elles. Le tout en se référant aux contrôles effectués par les responsables de TRAGSATEC.

Ladite facture doit être conforme aux exigences légales en vigueur, et ventiler en tout cas, le montant correspondant à l'objet du contrat de l'impôt récupérable de celui-ci.

À la demande de l'ADJUDICATAIRE, on pourra réaliser des paiements partiels avec la présentation de travaux intermédiaires, par le biais de l'émission de la facture à l'effet. Si l'ADJUDICATAIRE a besoin d'un avancement sur le paiement, on devra justifier les travaux à réaliser et l'avancement n'excèdera pas le 25% du montant global du contrat.

Le montant de la facture devra être acquitté par virement bancaire dans un délai de trente (30) jours à compter de la date décidée par TRAGSATEC. TRAGSATEC disposera de quinze (15) jours pour accepter la facture, à compter de sa réception.

Pour ce faire, l'ADJUDICATAIRE communiquera aux représentants de TRAGSATEC au Mali, le code SWIFT associé au compte bancaire sur lequel TRAGSATEC devra réaliser le paiement.

Conformément à la convention de coopération entre l'Agence Espagnole de Coopération International pour le Développement et l'État du Mali les services dans le cadre du « Projet d'Appui à la Filière de l'Anacarde au Mali » ont une exonérations sur les taxes et impôts. A cet égard, au moment de la facturation on fournira de l'Arrête d'Exonération à l'effet.

La facturation se fera à l'ordre de TRAGSATEC ; et elle sera adressée à :

TECNOLOGÍAS Y SERVICIOS AGRARIOS S.A., S.M.E, M.P.

Rue 260 Immeuble Fondation pour L'Enfance.

Hamdallaye ACI 2000.

BAMAKO. MALÍ.

CIF: 084131854R

11. MODIFICATION DU CONTRAT

Aucune modification de contrat n'est prévue.

12. RESILIATION DU CONTRAT POUR NON-RESPECT :

Les causes de résiliation du contrat sont :

- a) Le retard dans le respect des délais par le contractant et la violation des délais auxquels il est tenu.
- b) Le non-respect des obligations établies dans le présent Cahier des charges ou dans le contrat.
- c) De même, le contrat sera immédiatement résilié en cas de violation de la part de l'adjudicataire de ses obligations en matière de sécurité et de santé au travail auprès du personnel dépendant de celui-ci, ainsi que du non-respect de la réglementation de sécurité en vigueur concernant les machines et les équipements impliqués dans l'exécution du contrat.
- d) Non-respect aux conditions établis dans cet appel d'offre et celle-ci qui seront expressément établies dans le contrat.
- e) Lorsque le contrat sera résilié par le prestataire, celui-ci devra indemniser TRAGSATEC pour les dommages causés.
- f) Dans les cas prévus par la loi.

13. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNELLE

On informe les offrants que les données personnelles fournis entre TRAGSATEC et LUI seront incorporés à un fichier numérique, propriété de chaque partie, autorisant aux deux parties au traitement numérisé des données fournis, étant donné que le but dudit traitement est la bonne démarche administrative de la passation du marché, et on autorise expressément le traitement pour ces finalités .

De ce fait, l'accès pour tous les deux aux fichiers à caractère personnelle ne sera pas considéré tel que communication ou cession de données, mais d'un accès aux dits comme un outil nécessaire pour la réalisation de l'objet de la passation établie.

TRAGSATEC tiendra l'absolue confidentialité par rapport aux données à caractère personnelle des offrants, auxquels on a accédé par cet appel d'offres, et on pourra céder seulement aux Organismes officielles dans le cas prévus dans la normative en vigueur, et non dans le cas des tiers privés.

Pour l'exercice des facultés conférés d'accès, correction, annulation et opposition des données fournis, les deux parties pourront s'adresser aux coordonnées établies dans cette passation. Au cas où il y ait des données d'un tiers, les deux parties s'engagent à l'informer des considérations ci-dessus.

Notamment, l'ADJUDICATAIRE de la passation sera sujet, dans le cas de sous-traitance, aux obligations et droits , ainsi qu'au cas où on lui donne accès aux fichiers à données personnelles, en raison de la finalité du contrat. De même, on informe les offrants que TRAGSATEC a souscrit une assistance technique avec un tiers pour la révision des documents sollicités à l'ADJUCITAIRE en matière de prévention des risques du travail, ainsi que toute autre documentation avec le seul but de vérifier l'accomplissement des conditions requises pour la formalisation du contrat et durant son exécution.

14. PRÉVENTION DE RISQUES PÉNALES

L'ADJUDICATAIRE s'engage à connaître et accepter le Code de Déontologie du Groupe TRAGSA, qui peut être consulté dans le link :

<http://www.tragsa.es/es/sostenibilidad-e-innovacion/nuestros-valores/Documents/Comportamiento%20ético/Código%20Ético%20del%20Grupo%20Empresarial%20Tragsa%202015.pdf> ,

On acceptera les principes essentiels contenus, et l'engagement de bonne gouvernance de l'entreprise et politique de transparence du Groupe TRAGSA, accomplissant les standard internationaux sur ce sujet.

En plus, l'ADJUDICATAIRE se soumettra à l'accomplissement du Code de Déontologie du Groupe TRAGSA, avec l'engagement de communiquer n'importe quel risque ou non-respect qu'il connaisse avec le contrat en vigueur.

15. CLAUSE ANTI-CORRUPTION

L'ADJUDICATAIRE s'engage et assume à la signature du contrat que ni l'entreprise choisie, ni ses mandataires, administrateurs, employés ou collaborateurs, par eux-mêmes ou individu interposé, n'ont offert, promis, délivré, autorisé, sollicité ou accepté aucun bénéfice, avantage inappropriée, prime économique ou en espèce, ou même insinué que l'on ferait ou l'on pourrait faire dans l'avenir, a une autorité ou fonctionnaire publique lié de quelque façon avec le contrat ; ou avoir réalisé ou réaliser n'importe quelle activité qui puisse supposer un conduite irrégulière face à la législation malienne.

16. RESOLUTION DES CONFLITS

Pour tout problème résultant de l'exécution ou de l'interprétation du présent marché, les deux parties se soumettront à l'arbitrage d'un expert désigné par la Cour d'Arbitrage de la Chambre Officielle de Commerce, Industrie e Services de Madrid (Espagne), selon son Règlement d'Arbitrage en vigueur à la date de présentation de la demande d'Arbitrage. Le Tribunal d'Arbitrage qui se nommera à l'effet sera composé par un unique arbitre et la



langue de l'arbitrage sera l'espagnol. Le lieu pour la célébration de l'arbitrage sera Madrid. Ce contrat se régira par les lois d' Espagne.

Bamako, Mali, le 6 décembre 2018

ANNEXE N° I : MODÈLE DE PROPOSITION FINANCIÈRE

Celui qui souscrit..... en mon propre nom (ou en représentation de), résidant dans la ville de, province de, pays (.....), à la rue, revêtu du Document d'Identité n°, connaisseur des conditions qui s'exigent pour participer au présent appel d'offres pour l'**ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA RÉDACTION DE PROJETS DE CONSTRUCTION DE NEUF MAGASINS DE STOCKAGE ET TROIS CENTRES DE TRANSFORMATION TEC0005069** s'engage à fournir l'objet du présent document assujetti strictement à la réglementation et Clauses administratives, techniques et économiques pour un montant de (.....) impôts indirectes non inclus et conformément au cadre suivant :

TABLEAU DES UNITÉS ET DES PRIX			
Nombre d'Unités	Description	Prix unitaire	Montant
9	Projet constructif de magasin de 100 m2, composé d'une superficie de stockage de 80-85 m2 et un petit bureau séparé de 15-20 m2. Inclus annexe de latrines et annexe d'aire de séchage.		
3	Projet constructif d'unité de transformation de 70 m2 de superficie, Inclus annexe de latrines, inclus. annexe paillote pour les enfants		
MONTANT TOTAL PROPOSÉ (hors taxes)			

En cas d'erreur arithmétique dans l'évaluation totale de l'offre, seront pris en compte les prix unitaires proposés.

Le déroulement de l'assistance aura lieu en respectant l'appel d'offres régi par le présent marché, ne prenant en considération aucune explication ni commentaire ajouté par les soumissionnaires, qui s'opposeraient, contrediraient, ou pourraient faire l'objet d'une interprétation contraire aux conditions de l'appel d'offre.

(Date, signature et cachet)

ANNEXE II

**MODÈLE DE DÉCLARATION EXPRESSE RESPONSABLE D'ÊTRE AU COURANT DE
L'ACCOMPLISSEMENT DES OBLIGATIONS FISCALES ET DE SÉCURITÉ SOCIALE**

M, en tant que
....., de l'
Entreprise.....

DÉCLARE SOUS SA RESPONSABILITÉ : Que l'entreprise qu'il représente, se trouve au courant de l'accomplissement des obligations fiscales et de la Sécurité sociale imposées par les dispositions en vigueur.

(Lieu, date et signature)

À M. le Président du Bureau Centrale de Recrutement de TRAGSATEC

ANNEXE III

DONNÉES DE L'ENTREPRISE

Raison sociale		NIF
Siège social	C.P. et localité	

Personne de contact aux fin du procédé de licitation	Téléphone	Télécopie
Adresse		e-mail

ANNEXE IV. INFORMATION MINIMUM A INCLURE DANS LA GARANTIE DE BONNE EXÉCUTION

Garantie de fin de bonne exécution (garantie bancaire)

a) Nom de l'entité bancaire et direction de l'entreprise émettrice

b) Bénéficiaire : TRAGSATEC

c) Date

d) N° de la garantie de l'appel d'offres:

Projet : Fourniture de deux véhicules TT pour le projet « Valorisation de l'agriculture familiale et de la petite irrigation au Mali » (VAFPIM).TEC0005061

Montant : F CFA

e) Engagement :

Exemple :

Sur la requête du candidat, [inclure nom de la banque] il s'engage par la présente, sans réserves et de manière irrévocable, à payer sur première demande, tout montant pouvant être réclamé jusqu'à un total [inclure le montant en F CFA ou l'équivalent en devise internationale librement convertissable].

XXXXXXXX [inclure le montant en toutes lettres]

f) Conditions de paiement

- 1) Si l'ADJUDICATAIRE ne formalise pas le contrat dans le délai établi, ou
- 2) Si, l'ADJUDICATAIRE n'exécute pas les prestations, inclus les améliorations présentées et acceptés, tombe dans de dépenses à cause du retard dans la réalisation de ses obligations, ou en dommages et intérêts à cause de l'exécution du contrat ou non-respect, si la résiliation n'est pas convenable, ou
- 3) Si le contrat est résilié à cause de l'ADJUDICATAIRE, ou
- 4) Au cas où il y ait de vices rédhibitoires ou défauts dans les biens conrtruits ou fournis o des services prêtés durant le délai de garantie établi dans le contrat.

g) Délai minimum de la garantie

- a) Dans le moment où le banque recevra le procès-verbal de clôture signé pour les deux parties avec la non-objection aux travaux ou fournitures et, au cas où, s'ayant écoulé le période de garantie établi dans le cahier.

h) La présente garantie doit être régie par les normes de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) relatives aux garanties par commande, Publication CCI No 458.